



Castelnaud la chapelle, mardi 16 janvier 2018

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2018/00435

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Défaut de signalisation ou balisage (LIBOURNE
entre le pont SNCF et le pont de pierre)**

Absence temporaire de balisage d'une épave

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 16/01/2018 à 11:00

o Dordogne

entre les pk 88.514 (Libourne) et pk 88.514

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés d'un défaut de signalement d'une épave entre le pont SNCF et le pont de pierre sur la commune de Libourne. Dans l'attente d'une intervention pour son balisage, il est demandé aux usagers d'être très vigilant dans ce secteur.

Service(s) à contacter :

EPIDOR, Service du Domaine Public Fluvial, Place de la Laïcité, 24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Tél : 05 57 51 06 53

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Directeur(trice)

Signé

Guy PUSTELNIK